



AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires (l'« **assemblée** ») d'Exploration Goldflare inc. (« **Goldflare** » ou la « **Société** ») **se tiendra uniquement par voie de communication à distance** le mercredi 21 août 2024 à 10 heures (heure de l'Est), aux fins suivantes :

1. Soumettre aux actionnaires les états financiers de la Société pour l'exercice terminé le 29 février 2024 et le rapport de l'auditeur s'y rapportant.
2. Élire les administrateurs de la Société.
3. Nommer l'auditeur de la Société et autoriser le conseil d'administration à fixer sa rémunération.
4. Examiner et, si jugé opportun, adopter une résolution spéciale approuvant des modifications aux statuts constitutifs en vue de mettre en œuvre le regroupement d'actions proposé, tel que plus amplement décrit dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction qui accompagne le présent avis.
5. Examiner et, si jugé opportun, adopter une résolution ordinaire réapprouvant le régime d'options d'achat d'actions à nombre variable de la société, tel que plus amplement décrit dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction qui accompagne le présent avis.
6. Traiter de toute autre question dont l'assemblée pourra être régulièrement saisie.

INSCRIPTION ET PROCESSUS DE CONNEXION

Pour assister à l'assemblée veuillez-vous inscrire en utilisant le lien :

<https://us06web.zoom.us/meeting/register/tZwtcO2hpiJuHNLd5BUBGMrE0ur4MJJorZlv>

au moins 60 minutes avant le début prévu de l'assemblée. Après votre inscription, vous recevrez un courriel de confirmation incluant des instructions d'accès. Vous pouvez également contacter Goldflare à comptabilite@goldflare.ca pour plus de renseignements.

Afin d'assurer le bon déroulement du processus, Goldflare demande aux participants inscrits de se connecter avant 9 h 45 (heure de l'Est) le 21 août 2024.

Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés pourront être invités à s'identifier avant le début de l'assemblée.

La circulaire de sollicitation de procurations de la direction jointe au présent avis apporte des renseignements complémentaires sur les questions qui seront traitées à l'assemblée et, à ce titre, fait partie intégrante du présent avis.

Piedmont (Québec), le 19 juillet 2024

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(signé) Michel Desjardins
Président et chef de la direction

Comme il est souhaitable que le plus grand nombre possible d'actions soient représentées et que les droits de vote afférents à ces actions soient exercés à l'assemblée, nous vous prions, si vous ne pouvez assister à l'assemblée, de compléter le formulaire de procuration ci-joint et de le retourner en suivant les instructions mentionnées dans celui-ci.